Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260320-D036_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Marie, proclamés élus à la suite du scrutin du quinze mars, se sont réunis à la mairie, salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'articles L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, SEBILLET DUBRULLE Marine, RACAPE Jean-Paul, MARPAUD BRUNE Marine, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, ROLLO Gwendoline, PEDRONO Anthony, MEHA Roxanne, PHILIPPE Mathieu, CHARRIER GARREAU Céline, STRACK Denis, LE MAUFF Régine.

Secrétaire de séance : HEDAN Yves

Conseil municipal – Séance du 20 mars 2026
Délibération n° 36 – Election du maire

Le président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

A fait acte de candidature :
- Madame BOUSSEKEY Françoise

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote, à bulletin secret. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : dix-neuf (19)
- À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : zéro (0)
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : trois (3)
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : seize (16)
- Majorité absolue : neuf (9)

A obtenu :
- Madame BOUSSEKEY Françoise : seize (16) voix

Madame Françoise BOUSSEKEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée maire, et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 20/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Yves HEDAN

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE